

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 20 septembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

Compte rendu affiché le 2 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 18

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Ludovic CARRET.

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, LOTISSIER Marc, SERAILLE Marielle, RAYNARD Gilles, CHALON Gwendoline (arrivée à 20h05), PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaire : GAYET Véronique.

Membres excusés : GIRAUD Alain (Pouvoir à LOTISSIER Marc), LOTISSIER Isabelle (Pouvoir à BRETONNIER Yvette), LOISON Thierry (Pouvoir à Sandrine BOINON).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Madame Isabelle LOTISSIER, Messieurs Alain GIRAUD et Thierry LOISON, et donnant lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h15.

Le Conseil municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Ludovic CARRET.

- **Présentation d'un réseau intranet communal,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine BOINON pour la présentation de ce dossier de la commission « Communication ». Elle expose qu'un travail a été fait afin de permettre la mise en place d'un outil accessible aux élus, pour le stockage et le partage des données et informations (compte-rendu réunion, documents, agenda participatif...). Ce réseau intranet créé serait un réseau propre au Conseil Municipal. Madame Sandrine BOINON insiste sur le fait que cet outil doit être utile et compris. Elle présente un projet d'organisation par commission de cet intranet. Le débat s'engage autour de ce projet, en réponse à une demande d'une meilleure circulation des informations au sein du Conseil Municipal. Après avoir évoqué le coût de 2 490 € pour la mise en ligne de cet outil intranet, il est décidé de poursuivre le travail en commission sur ce dossier.

- **Travaux terrains de tennis : lancement de l'opération,**

Monsieur le Maire expose que cette opération a été inscrite au budget primitif 2023 et a déjà bénéficié d'une subvention du Département du Rhône d'un montant de 20 000 €. Il expose aussi que les clubs de Saint Laurent de Chamousset et de Brullioles ont fusionnés et les terrains rénovés sur notre Commune permettraient un développement des cours et des compétitions. Et enfin la fête du Sport aura lieu les 8 et 9 juin 2024, il serait donc bien que ce complexe soit réalisé.

Monsieur Yvan SIMON expose que la commission Sport et le club travaillent depuis deux ans sur le choix du revêtement. Le premier devis de 2022 pour une moquette avec sable fin est de 114 000 € HT. Il faut désormais re-consulter et négocier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le lancement de l'opération de rénovation des terrains de tennis par un vote (Votants : 18 (dont 3 pouvoirs), Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention : 0).

- **Convention CCMDL pour instruction des autorisations des droits des sols,**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) dispose d'un service Urbanisme qui apporte une aide aux Communes en matière d'application du droit des sols (ADS). Il explique qu'un contrat de prestation de services, précisant les modalités de mise en œuvre de la prestation et de participation financière de la Commune, a déjà été signé et est arrivé à échéance au 31 décembre 2022. Il convient ainsi d'en établir un nouveau, d'autant que des évolutions ont eu lieu, la dernière en date concernant l'obligation de mettre en place une télé-procédure permettant la dématérialisation de demandes d'autorisations d'urbanisme (application, au 1^{er} janvier 2022, de la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique, loi ELAN). Le nouveau contrat prend effet de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le projet de convention présenté par un vote (Votants : 18 (dont 3 pouvoirs), Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention : 0).

- **Conventions ENEDIS,**

Monsieur le Maire présente un projet de convention avec ENEDIS pour l'établissement d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section C n°595 pour la desserte du foyer ADAPEI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le projet de convention présenté par un vote (Votants : 18 (dont 3 pouvoirs), Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention : 0).

Monsieur le Maire présente un projet de convention avec ENEDIS pour l'établissement d'une ligne électrique aérienne sur la parcelle cadastrée section F n°164 pour la desserte d'une construction en centre-bourg. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le projet de convention présenté par un vote (Votants : 18 (dont 3 pouvoirs), Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention : 0).

- **Garantie de prêt OPAC du RHONE pour travaux au Centre 2000,**

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 510 000 € souscrit par l'OPAC du RHONE auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il donne lecture des conditions : *« selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 149089. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 255 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.*

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la garantie de prêt par un vote (Votants : 18 (dont 3 pouvoirs), Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention : 0).

- **Dossier contournement Nord, suite à la rencontre avec la CCMDL : lancement du projet,**

Monsieur le Maire expose qu'il a pu, lors d'une réunion de bureau de la CCMDL présenter le projet de la Commune pour le dévoiement des poids-lourds et la sécurisation du centre-bourg : Tout d'abord « Saint Laurent Horizon 2025 », puis le dossier du contournement Nord, désormais très documenté et étudié, notamment par le bureau d'études REALITES.

L'objectif était une présentation de l'équipement routier prévu, la voirie étant une compétence communautaire. Et si la future déviation serait une route départementale, la voirie entre l'avenue Croix SOPHA et la Bourdelière serait déclassée de départementale en voirie communautaire. Et cette portion serait doublée d'une voie verte (désormais inscrite par la CCMDL dans le schéma départemental des voies vertes).

Monsieur le Maire précise que si la Commune a pris en charge les premières études techniques et environnementales, il faut désormais rechercher des financements pour la réalisation des travaux. Le Département du Rhône s'est engagé sur un montant maximal de 1 000 000 €. Cette somme doit être inscrite en octobre 2023 au budget voirie départementale 2024.

Il a demandé à la CCMDL un financement de 500 000 €, qui sera complété du même montant par la Commune. Mais il faut aussi rechercher des aides et subventions supplémentaires, auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes,

Le montant global de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) est estimé à 2 300 000 euros H.T. Vue la conjoncture, Monsieur Yvan SIMON estime que le coût des travaux pourrait être revue à la baisse en 2024.

Le débat a été très positif au sein du bureau de la CCMDL suite à cette présentation, qui a pris position, pour que la maîtrise d'ouvrage de cet équipement, soit du ressort de la CCMDL. Tout cela devra être confirmé par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire souhaite désormais rencontrer rapidement les propriétaires des parcelles concernées (Acquisition de 10 000 à 11 000 m² de terrain pour l'emprise du projet) pour entamer les négociations. Pour les terrains agricoles, un échange aura lieu avec la Chambre d'Agriculture pour déterminer le montant d'acquisition des terrains et des indemnités d'éviction.

Il propose un vote afin que le Conseil Municipal se prononce sur le lancement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition par un vote (Votants : 18 (dont 3 pouvoirs), Oui : 16 (dont 2 pouvoirs), Abstention : 2 (dont un pouvoir), Non : 0

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Roger MAZARD présente un devis pour des travaux à la crèche, mais aussi pour la maintenance des portes automatisées de la papeterie, qui sera pris en charge par la Commune.

Madame Yvette BRETONNIER fait part de la rentrée à l'école publique Antoine BOIRON avec 107 élèves accueillis.

Pour le restaurant Scolaire, 70 enfants de l'école publique Antoine Boiron, 80 élèves de l'école privée Saint Laurent et 310 collégiens sont accueillis. Le service en self fonctionne bien.

Elle expose que suite à deux personnels devant suivre des formations les 2 et 3 octobre, il est nécessaire de recruter des contrats à durée déterminée pour leur remplacement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le recours à deux CDD pour des remplacements les 2 et 3 octobre 2023, par un vote (Votants : 18 (dont 3 pouvoirs), Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention : 0).

Madame Odile VERMARE intervient à la demande de Madame Yvette BRETONNIER pour présenter les ateliers de remise à niveau pour la conduite automobile.

Monsieur Yvan SIMON explique que Madame Noa BRUNO a pris son poste au service Jeunesse, fin août et qu'il ne devrait pas tarder à la rencontrer afin de faire le point. Il fait part de l'arrivée de Messieurs Olivier REYNARD et Frédéric GERIN aux services techniques.

Il propose de dénommer la voie à créer entre la maison funéraire et l'ancien local technique, rue du stade : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition « Impasse du Val d'Est » par un vote (Votants : 18 (dont 3 pouvoirs), Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention : 0).

Il rend compte de l'entretien avec Monsieur le Maire de Monsieur et Madame GIRAUD Raymond, pour la sécurisation du carrefour des Saignes et propose de missionner les services départementaux pour un projet.

Monsieur Ludovic CARRET présente un devis pour l'élagage d'arbres sur le chemin des Fontaines pour un montant de 1 150 € HT, travaux nécessaires avant la réfection de la voirie.

Il expose que la distribution des sacs ordures ménagères et tri sera repoussée début 2024.

Il fait le point sur les badges d'accès à la déchetterie et la nécessité de réduire la quantité de déchets par habitants (de 153 kg/habitants à 140 kg/habitants en 2024) avec la nécessité d'utiliser des composteurs (une aide de la CCMDL permet de se faire rembourser jusqu'à 60 € pour l'achat de cet équipement).

Madame Sandrine BOINON fait le point sur les articles pour le bulletin de fin d'année avec les courriers et demandes envoyées, et la lettre d'information qui sera distribuée mi-octobre.

Pour la newsletter, 40 inscriptions pour l'instant, une relance sera effectuée.

Pour les sentiers pédestres, plusieurs Saint Laurentais ont été recrutés pour l'entretien du balisage et Madame Sandrine BOINON tient à les remercier pour cet engagement bénévole.

Elle présente également quelques points au nom de Madame Isabelle LOTISSIER : 30 associations étaient présentes au Forum avec une belle affluence des futurs adhérents. Elle rappelle la sortie fleurissement du 30 septembre 2023 et la soirée fleurissement du 6 octobre 2023.

Madame Odile VERMARE rend compte de l'installation de barrières pour la sécurisation du marché forain et présente l'animation « un chef, une recette » le lundi 9 octobre sur le marché forain.

Monsieur Fabrice BONNET présente le concours de jugement de bétail organisé par la Maison Familiale les 9 et 10 octobre 2023.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire propose une visite du Centre Technique Municipal le 19 octobre 2023 avant la séance du Conseil Municipal.

Il rend compte de la réception à la salle polyvalente, des rencontres nationales TEPOS (Territoires à énergies positives), le Mercredi 27 septembre 2023, pour une visite de l'équipement, dans le cadre de sa rénovation énergétique et du Jeudi 28 Septembre pour une soirée festive regroupant les 500 congressistes, venus de la France entière.

Il fait part de la recherche d'un correspondant local, pour le journal Le Progrès.

Il présente une extension du réseau d'électricité, réalisé par le SYDER, pour la viabilisation d'un terrain au lieu-dit « La Salvatière » et propose que le demandeur rembourse le montant de 6 587.28 euros à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition par un vote (Votants : 18 (dont 3 pouvoirs), Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention : 0).

Il présente une convention avec le Département au sujet des aménagements effectués par la Commune, avenue Croix Sopha (coussins berlinois). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention par un vote (Votants : 18 (dont 3 pouvoirs), Oui : 18 (dont 3 pouvoirs), Non : 0, Abstention : 0).

Il présente une décision modificative pour le lotissement le Petit Bois afin de régulariser l'encaissement d'une subvention :

D 040-3555 : - 11 054 €

D 1328 : + 11 054 €

D : 65888 : + 11054 €

R : 774 : + 11 054 €

Monsieur Marc LOTISSIER présente le défi Routes organisé par l'association sportive du Collège.

Madame Yvette BRETONNIER annonce une vente à emporter du « Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais », le samedi 4 novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Pierre Varliette over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE SAINT-LAURENT DE CHAMOUSSET' and '1850'.

Pierre VARLIETTE